SION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil municipal soutient la Loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion

La Ville de Sion a été associée dès 2018 aux réflexions sur la gouvernance de l'aéroport. La nouvelle loi soumise au vote permet de pérenniser l'infrastructure et garantit la poursuite des missions d'intérêt public et un développement contrôlé des activités aéroportuaires. Enfin, elle assure une répartition plus juste du financement. Le Conseil municipal appelle donc à voter oui le 29 novembre prochain.

Le Conseil municipal de Sion appelle à voter oui au projet de Loi cantonale sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport Sion Valais-Wallis. Depuis 2018, date du retrait des Forces aériennes suisses, elle a réfléchi avec le Canton à un nouveau modèle de gouvernance de l'aéroport. La loi cantonale soumise en votation populaire le 29 novembre prochain répond pleinement aux objectifs fixés, à savoir assurer que l'aéroport reste sous le contrôle des collectivités publiques, garantir le maintien des tâches essentielles pour la population valaisanne et répartir plus justement les responsabilités et le financement.

« La Ville de Sion a accompagné la transition vers un aéroport civil. Mais ce n'est pas le rôle d'un service d'en assurer durablement la gestion. Aujourd'hui, l'aéroport doit se doter d'une organisation, de compétences et de moyens adaptés à ses responsabilités. C'est ce que propose la nouvelle loi. On écarte ainsi tout risque de reprise par des investisseurs privés ou par l'armée, propriétaire de 77% des terrains. Car une chose est sûre : l'aéroport de Sion ne va pas disparaître », informe le Conseil municipal dans une brochure diffusée à tous les ménages sédunois.

La Ville de Sion détient une concession d'exploitation jusqu'en 2031. La nouvelle loi permet d'organiser la suite et de pérenniser l'infrastructure en assurant le contrôle public de son développement. La Ville de Sion détiendra au minimum 20% des parts de la société d'exploitation et siégera au conseil d'administration de la nouvelle société. Par ailleurs, elle restera propriétaire de ses terrains (env. 23%). Aujourd'hui la population sédunoise paie 50% des investissements et des coûts d'exploitation non couverts. Avec la nouvelle loi, l'aéroport sera indemnisé exclusivement pour ses missions d'utilité publique. Le canton prendre en charge 70% des coûts, la Ville de Sion 20%, et les communes valaisannes les 10% restants. « Le déficit ne sera quant à lui plus financé par la population, mais par la société elle-même », souligne le Conseil municipal.

Avec plus d'une vingtaine d'entreprises ou d'organisations et quelque 360 emplois sur son site, l'aéroport se positionne aussi comme une plateforme d'innovation, notamment dans le domaine de l'aviation électrique. Il abrite l'un des 4 centres nationaux de formation en polymécanique, une filière très prisée par l'économie valaisanne, et forme 32 apprentis. Enfin, l'aéroport de Sion

VILLE DE SION

CHANCELLERIE

Hôtel de Ville
Grand-Pont 12
Case postale 606
1951 Sion

T 027 324 11 23
F 027 324 11 88
M j.mayencourt@sion.ch
www.sion.ch

remplit des missions de secours et d'urgence vitales pour tout le canton, notamment en cas de catastrophe naturelle.

Sion, le 11 novembre 2026

Personnes de contact :

- Philippe Varone, président de Sion
 079 221 12 57 ; p.varone@sion.ch

- Cyrille Fauchère, conseiller municipal en charge du dicastère Population, sécurité et aéroport
 079 137 81 07 ; cy.fauchere@sion.ch

VILLE DE SION

CHANCELLERIE

Hôtel de Ville
Grand-Pont 12
Case postale 606
1951 Sion

T 027 324 11 23
F 027 324 11 88
M j.mayencourt@sion.ch
www.sion.ch